

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du comité de parents de la Commission scolaire Marie-Victorin tenue le lundi 17 février 2003 à l'édifice Marie-Victorin, salle Flore laurentienne.

PRÉSENCES :

Représentantes ,
Représentants

Danielle Desrochers
Sylvie Picard
Monique Groleau
Gilles Larouche
Johanne Marchand
Johanne Chartrand
Louise Gervais
Carole Bélanger
Léo Lemaire
Diane Coutlée
Marie-Josée Viau
Sylvie Gaudreault
Claude Renaud
Monique Bureau
Marie-Èlène L'Espérance
Gaétan Daigneault
André Turgeon
Sylvain Lévesque
Martine Généreux
Francine Carrière
Marie-Èlène L'Espérance
Normand G. Gravel
Chantal Renaud
Martin Dubeau
Louise St-Cyr
Katie Richard
Brigitte Blanchette
Michel Parent
Johanne Côté
Marc Gagné

André-Laurendeau
Antoine-Brossard
Curé-Lequin
D'Iberville
De La Mosaïque
Gentilly
Georges-P.-Vanier
Hubert-Perron
Internationale Saint-Edmond
Jacques-Rousseau
Jean-De Lalande
Lajeunesse
Les Petits-Castors
Lionel-Groulx
Marie-Victorin (Brossard)
Maurice-L.-Duplessis
Mgr-A.-M.-Parent
Monseigneur-Forget
Paul-Chagnon
Paul-De Maricourt
Pierre-Brosseau
Pierre-Laporte
Plein-Soleil
Rabeau
Saint-Jean-Baptiste
Saint-Laurent
Sainte-Claire (Brossard)
Samuel-De Champlain (Lomgueuil)
Secondaire Participative L'Agora
Comité ÉHDAA

Substituts :

Annie Turcot
Robert Marcil
Linda Bossé
André Taillefer
André Desjardins
Pierre McDougall
Roxanne Bédard

Des Mille-Fleurs
Des Quatre-Saisons
Gentilly
Saint-Joseph
Saint-Romain
Tournesol
Tourterelle

Claudia Argana , Pierre-Brosseau (démission)

Participante :

Denise B. Lussier

directrice générale adjointe

Invités :

Jacques Morin

directeur, Service des ressources financières

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur André Turgeon préside la rencontre. Le quorum étant constaté, il souhaite la bienvenue aux membres et déclare l'assemblée ouverte à 19 h 23.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Chantal Renaud propose l'adoption de l'ordre du jour tel que déposé.

Résolution numéro CP-396-02-17

Adopté à l'unanimité

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL de la réunion du 16 décembre 2002

Madame Danielle Desrochers propose l'adoption du procès-verbal du 16 décembre 2002 tel que déposé.

Résolution numéro CP-397-02-17

Adopté à l'unanimité

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL de la réunion du 20 janvier 2003

Madame Marie-Èlène L'Espérance propose l'adoption du procès-verbal du 20 janvier 2003 avec les ajouts suivants :

- au point 7 : Un parent déplore le fait que l'impact humain est absent des aspects étudiés par la CSMV et rien n'indique que c'est une préoccupation pour celle-ci. (Réf. : fermeture de l'école Sainte-Agnès)
- Le départ de madame Denise Lussier juste avant le point 14.

Résolution numéro CP-398-02-17

Adopté à l'unanimité

4. MOT DU PRÉSIDENT

Monsieur André Turgeon mentionne les points suivants :

- Il nous demande de remplir et de remettre, si possible, avant de quitter le sondage portant sur « les réunions du comité de parents » déposé ce soir.
- Pour le colloque du 20 avril à Sainte-Julie, toutes les inscriptions des membres seront défrayées par le comité de parents.
- Il annonce que pour le congrès de la FCPQ à Québec les 30, 31 mai et le 1^{er} juin 2003, le comité de parents défrayera les inscriptions pour les membres de l'exécutif, 15 inscriptions pour les membres ou substituts du comité de parents et offre 10 inscriptions sans frais pour des membres de nos conseils d'établissement. Il rappelle que les frais de déplacement pourront être remboursés selon le montant prévu dans notre régie interne.
- Il souligne que l'on a reçu ce soir les procès-verbaux des mois d'octobre et novembre 2002 du conseil des commissaires.
- Colloque organisé par la FCSQ sur l'école orientante à la fin du mois de mars

5. PAROLE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Madame Denise B. Lussier souligne les points suivants :

- Annonce faite la semaine dernière par monsieur Jacques Morin de son départ à la retraite pour la fin du mois de février 2003.
- **La planification stratégique :** Il y a eu environ 500 personnes invitées à répondre à un questionnaire préparé à cet effet. Ces personnes formaient 30 groupes de diverses instances, dont un groupe de parents. Les enseignants ont refusé de faire partie de cette démarche (voir l'article dans le journal « Le Champlain » du 15 janvier 2003). La cueillette de données est en cours. Un comité va colliger ces informations et les orientations retenues seront présentées au conseil des commissaires à la mi-mars. Ensuite, le document repartira en consultation auprès des diverses instances dont le comité de parents. A la fin mai, l'élaboration d'un plan d'action sera complétée et en juin, ce sera l'adoption de la « Planification stratégique » par le conseil des commissaires pour finalement, être prêt pour diffusion en août prochain.
- **Carte scolaire :** Les échanges continuent, rien n'est arrêté.
- **Répartition des services éducatifs dans les écoles :** la Commission scolaire va essayer de rendre le document plus clair et plus intéressant pour l'année prochaine. De plus, la Commission scolaire essaiera de déposer le document plus tôt dans l'année au comité de parents.
- **Fête des 25 ans de service :** Il y aura une fête à l'école Antoine-Brossard pour les employés de la CSMV qui ont atteint 25 ans de service au sein de la CSMV ou de ses 6 commissions scolaires constituantes.
- **Fête des bénévoles :** Le 1^{er} mai, ce sera la fête des bénévoles (parents) de la CSMV. Cette soirée se passera à l'école André-Laurendeau. Il y aura à cette fête, des prestations offertes par certains de nos élèves.

6. CADRE RÉGISSANT LA PRÉPARATION DU BUDGET

M. Jacques Morin souligne que deux points cités dans le document présenté cette année ont soulevé plusieurs discussions, soit le fait de viser l'équilibre en deux ans et l'article 2.9. Cet ajout qui se nomme « Aide à la réussite et bonification de la réussite », ne fait pas du tout l'unanimité. Cet article dit :

- ❑ **En reconnaissance d'efforts financiers particuliers visant la réussite d'élèves et pour compenser le fait que cette même réussite a pour effet de pénaliser financièrement l'école, une allocation pourra être accordée.**

Pour reconnaître l'augmentation de la réussite scolaire, une bonification financière calculée en fonction des résultats scolaires pourra être accordée.

Les montants affectés à ces deux mesures seront déterminés lors de la révision annuelle du budget compte tenu des disponibilités qui pourront alors se dégager.

Plusieurs écoles et instances s'opposent à ces points qui semblent manquer de clarté et de « justice ». Les règles ne sont pas assez définies et précises. Il y a beaucoup de questionnement de la part des parents :

- Si les indices montent ou descendent, cela amènera quoi à la bonification de la réussite?
- Quelle est la définition de la réussite pour la CSMV?
- Il ne faut pas oublier que la clientèle change chaque année. Pas de stabilité à ce niveau.
- Les écoles veulent lutter contre le « décrochage ».
- Quelles sont les sommes allouées?

Il y a dépôt de résolution des écoles Gentilly, Marie-Victorin (Brossard), Pierre-Brosseau et Antoine-Brossard.

M. Jacques Morin comprend qu'il faut reformuler cet article. Il faut préciser des indicateurs, des balises et ainsi le rendre plus accessible. M. Morin nous dit que fort probablement, l'adoption du point 2.9 du document sera refusée au conseil des commissaires.

Madame Denise B. Lussier souligne que les gens semblent prêts à amorcer une réflexion en vue de l'an prochain afin de fixer eux-même les indicateurs. Ce point sera retravaillé et pourrait être présenté l'an prochain lors de la consultation de la politique sur le « cadre budgétaire ».

- ❑ **CONSIDÉRANT** que l'article 2.9 dudit document ne semble pas clair pour l'ensemble des parents;
- CONSIDÉRANT** que la définition de cette bonification n'est pas bien définie;
- CONSIDÉRANT** que cette politique peut être défavorable pour certaines écoles dont la « cote » est présentement élevée;

Il est proposé par madame Marie-Elène L'Espérance que le comité de parents rejette le point 2.9 du « Cadre régissant la préparation du budget ».

Résolution CP-399-02-17

Adopté à l'unanimité

Madame Linda Bossé propose l'adoption du document « Cadre régissant la préparation du budget » tel qu'amendé.

Résolution CP-400-02-17

Adopté à l'unanimité

Monsieur André Turgeon souhaite, au nom de tous les parents, une bonne retraite à monsieur Jacques Morin.

7. CALENDRIER SCOLAIRE 2003-2004

Mme Denise B. Lussier explique le document « calendrier scolaire » primaire et secondaire déposé ce soir pour consultation.

- Cette année, on remarque un changement majeur au niveau du calendrier scolaire. En accord avec la réforme, il n'y a plus d'étapes déterminées. Chaque école pourra décider quand et combien d'étapes elle désire. Il n'est plus obligatoire que le calendrier scolaire comporte 4 étapes.
- On sait qu'il y a 4 journées pédagogiques déterminées en début d'année scolaire et 4 autres à la fin du calendrier. Force est de constater que les 4 journées à la fin des classes ne sont pas tellement profitables, on ne peut y faire de formation par exemple. Et comme ces journées ont été négociées depuis longtemps par le syndicat, elles ne sont pas déplaçables. Cependant, comme les prochaines négociations locales sont prévues pour l'an prochain, il est certain que la Commission scolaire reviendra sur ces 4 journées pédagogiques placées en fin d'année.
- Les années précédentes, on voyait des « blocs » de 3 jours pour les congés pédagogiques. Cette année, la CSMV a volontairement placé 2 jours au lieu de 3 afin de laisser une certaine latitude à chaque école.
- Nouveauté sur le document, on voit clairement la démarche de la « rentrée progressive ».
- Comme il y a beaucoup d'écoles de la CSMV en milieu défavorisé, la semaine de relâche est maintenue la première semaine du mois de mars.
- Les 20 jours pédagogiques prévus au calendrier sont en accord avec la convention nationale.

Le retour de consultation est prévu pour l'assemblée du mois d'avril.

8. POLITIQUE RELATIVE À LA SURVEILLANCE DES ÉLÈVES À L'ÉCOLE OU LE TRANSPORT SUR LA PÉRIODE DE DÎNER.

- Madame Linda Bossé fait lecture et dépose une résolution de son école. Elle rappelle qu'avant, il n'y avait pas de frais pour les parents quand le système de transport du midi a été instauré. La Commission scolaire nous affirmait à ce moment-là que cela n'apportait pas de coûts supplémentaires. La Commission scolaire a su créer le besoin, la demande. Il faudrait attendre les conclusions du comité pour contrer la baisse de clientèle et de la planification stratégique avant de prendre une décision sur ce point.
- Madame Denise Lussier rappelle que la population a bénéficié du service gratuitement pendant quelques années mais que ce n'est plus possible en raison de la coupure anticipée.
- Un parent se demande que fera-t-on des familles qui ne pourront pas payer? Allons-nous revoir la politique familiale afin d'aider ces familles?
- N'existe-t-il pas d'autres avenues plutôt que de tout de suite songer à faire payer les familles pour une diminution de subvention anticipée au niveau du transport scolaire?
- Un membre apporte l'idée de demander des frais aux parents d'élèves profitant des places disponibles à bord des autobus.
- Un parent souligne, s'être renseigné auprès d'établissements privés dont la CSMV organise le transport, que ces écoles demandent un montant de 300 \$ aux parents et que notre Commission en demande 160 \$ pour chaque jeune de ces écoles???
- Un parent se demande pourquoi avoir changer le 2,00 \$ pour 2,50 \$ par jour pour la surveillance de dîner. Madame Lussier souligne que c'est en raison de l'indexation des conventions collectives.
- Un parent demande c'est quoi au juste le temps nécessaire acceptable pour dîner d'après la Commission. Mme Lussier répond que c'est de l'ordre de 20 minutes pour l'aller, 20 minutes pour le repas et de 20 minutes pour le retour.
- Un parent fait remarquer que pour certains jeunes comme ceux fréquentant une école à projet alternatif, ceux-ci n'ont pas le choix et doivent payer (choix d'école).
- Madame Lussier nous fait remarquer que ce n'est pas drôle ce qui se passe au niveau du transport scolaire, et ce, partout en province. Pour notre Commission scolaire, c'est une baisse anticipée de 1 million qui nous attend. De plus, elle souligne que les 2000 jeunes concernés ne viennent pas majoritairement de quartiers défavorisés.
- La problématique soulevée par la fermeture de l'école Sainte-Agnès dans ce dossier est préoccupante, que fera la CSMV pour ces parents? Madame Lussier mentionne que la CSMV pourrait faire se pencher sur la situation.

9. POLITIQUE RELATIVE À L'ADMISSION, À L'INSCRIPTION ET À LA RÉPARTITION DES ÉLÈVES DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE LA CSMV POUR 2003-2004

M. André Turgeon nous informe que le document final adopté par le conseil des commissaires comporte des différences assez importantes.

- Dorénavant, seules les écoles Félix-Leclerc et Internationale primaire Greenfield Park sont reconnues comme des établissements à projet particulier selon l'article 240 de la LIP et font l'objet d'une demande de dérogation.
- Les écoles « Petits-Castors », « Plein-Soleil », « Des Quatre-Saisons », « Tourterelle » et « Secondaire Participative L'Agora » deviennent des établissements à projet alternatif (nouvelle définition ajoutée au document).
- Toute la question du nombre de groupes pour les projets a été retirée puisque cela fera maintenant partie de la répartition des services éducatifs.

- Pour le programme « MédiaTIC » à l'école Pierre-Brosseau , l'achat d'un ordinateur portable n'est plus indiqué dans les critères d'inscriptions; cela est maintenant considéré comme une condition d'admission.
- Les critères d'admission de certaines écoles comme l'école secondaire Participative L'Agora ont été modifiés : retrait des mentions comme : ne présente pas de troubles de comportement importants ou de difficultés académiques.
- Il est à souligner que l'article 240 de la LPI ne protège nullement un établissement à projet alternatif d'une fermeture possible de son école.

M. André Turgeon nous informe que monsieur François Houde a rencontré l'exécutif du comité de parents car on doit se prononcer sur les demandes de dérogation pour les écoles à « projet particulier ». Soit, l'école Félix-Leclerc et Internationale primaire Greenfield Park. Il est à noter que la Commission scolaire avait oublié de nous consulter sur ce point qui est obligatoire selon la LIP.

- **CONSIDÉRANT** l'obligation pour le comité de parents de se prononcer sur la demande d'autorisation pour les deux écoles à projet particulier;
- **CONSIDÉRANT** que les autres écoles (établissements à projet alternatif) correspondent davantage à un choix école;
- **CONSIDÉRANT** la décision de la CSMV de ne pas demander d'autorisation pour les écoles participatives ou à pédagogie ouverte ou par projet;
- **CONSIDÉRANT** la décision du Conseil des commissaires de maintenir ces écoles pour les 3 prochaines années;

Il est proposé d'accepter la demande de dérogation telle que présentée par la Commission scolaire et qui se lit comme suit :

CONSIDÉRANT l'intention de la Commission scolaire Marie-Victorin de maintenir ses écoles à projet particulier;

CONSIDÉRANT que l'école Internationale primaire de Greenfield Park et que l'école primaire Félix-Leclerc ont reçu en juin 2000 une approbation valable pour les années scolaires 2000-2001, 2001-2002 et 2002-2003;

Il est proposé par monsieur André Turgeon

QUE le comité de parents de la Commission scolaire Marie-Victorin demande à monsieur le ministre de l'Éducation la reconduction de l'approbation obtenue antérieurement pour le maintien des écoles suivantes aux fins d'un projet particulier, en vertu de l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique :

- Félix-Leclerc (école de musique)
- Internationale de Greenfield Park (école d'éducation internationale)

Résolution CP-401-02-17

Adopté à l'unanimité

10. PAROLE AU REPRÉSENTANT ÉHDAA

M. Marc Gagné fait un retour sur les activités du comité: (1) discussion de la politique sur le passage primaire-secondaire et (2) discussion sur la problématique du financement.

* Concernant la politique de passage, M. Gagné explique que le comité est créé en octobre de chaque année. C'est pourquoi il est difficile dans certains cas d'obtenir les commentaires du comité ÉHDAA en temps pour la discussion au comité de parents. Lors des discussions en comité ÉHDAA, il est ressorti que le parent n'a absolument aucun rôle dans cette politique. Considérant qu'on parle de nos enfants, le comité ÉHDAA prend la position que le document de travail devrait être modifié afin de reconnaître la

possibilité aux parents qui le désirent de pouvoir intervenir dans le processus. Le comité est d'avis que de modifier la politique en ce sens rendrait plus facile l'implication des parents. De plus, le comité a fait un certain nombre de recommandations de forme dans la grille d'analyse qui accompagne le document de discussion.

* Le comité a aussi discuté du financement des services aux élèves handicapés ou en difficulté. Il semble y avoir une idée préconçue que les services aux ÉHDAA coûtent chers. Il faut cependant comprendre que la CSMV reçoit un financement additionnel du MÉQ pour ces services. Le comité ÉHDAA demande à la CSMV de fournir des chiffres depuis longtemps mais rien n'a encore été déposé. On nous invite à être critique face à ces messages lors de discussions en conseil d'établissement, comité de parents ou ailleurs. Il faut comprendre que les parents qui demandent des services pour leurs enfants reçoivent souvent comme réponse que c'est une question de coûts. Il faut faire attention car c'est l'avenir du jeune qu'on joue en ne lui offrant pas les services qui lui permettraient de mieux se développer et de participer pleinement à la société de demain.

En terminant, M. Gagné nous indique que la prochaine réunion est dédiée à la mise à jour de la trousse d'information à l'intention des parents d'élèves handicapés ou ayant des difficultés d'apprentissage ou d'adaptation (ÉHDAA). Malheureusement bien peu de gens savent que cette trousse existe. Elle se veut une source d'information. Elle est utile et presque indispensable pour aider les parents à se questionner et à demander les services auxquels leurs enfants ont droit. Il fera un retour sur le sujet lorsque la mise à jour sera complétée.

11. PAROLE AUX REPRÉSENTANTS DE L'ACPM

Messieurs Michel Parent et André Turgeon, représentants, auront leur prochaine réunion le vendredi 21 février.

12. PAROLE AUX PARENTS COMMISSAIRES

- Mme Sylvie Picard et monsieur Sylvain Lévesque soulignent qu'il y a encore beaucoup de discussions portant sur le « redécoupage scolaire ». Le dossier de l'école Sainte-Agnès n'est pas encore terminé. Il y aura une session de travail supplémentaire lundi prochain sur le sujet.
- Si on regarde de plus près le document sur le « plan triennal », il peut arriver que le nombre de locaux ne soit pas conforme à la réalité.
- Les échanges commencent sur le budget révisé.

13. PAROLE AUX REPRÉSENTANTS SIÉGEANT AUX COMITÉS DE LA COMMISSION SCOLAIRE

- **Comité « Planification stratégique.** M. André Turgeon nous informe que la cueillette de données étant terminée, la démarche suivra son cours. On peut, sur le site Internet de la CSMV, se renseigner et répondre au questionnaire.
- **Comité pour contrer la décroissance.** Mme Arguano qui devait siéger à ce comité a démissionné autant de ce comité que du comité de parents et de son conseil d'établissement. C'est donc à madame Linda Bossé que ce siège est offert puisqu'elle avait manifesté le désir d'en faire partie au mois d'octobre passé. Monsieur Serge Lefebvre, directeur général, a appelé les 2 parents siégeant à ce comité afin de connaître leur disponibilité pour une première rencontre.

Mme Denise B. Lussier quitte l'assemblée à 21 h 25

14. PAROLE AUX REPRÉSENTANTS

Madame Linda Bossé qui a déposé, plus tôt dans la soirée, une résolution de son école en rapport avec la politique sur le transport du midi et la surveillance des dîneurs, se dit très déçue de ne pas avoir suscité plus de réactions.

Plusieurs interventions sont faites :

- 2,50 \$ par jour par enfant pour la surveillance des dîneurs est très élevé. Le salaire d'un surveillant de dîner est de 25,00 \$ à 30,00 \$. Il y aurait donc un surplus de 15,00 \$ en regardant le ratio 1/20. On nous fait remarquer que le 0,50 ¢ de plus que le 2,00 \$ regardé en début de réflexion de cette politique servirait à défrayer les frais de conciergerie reliés au service de dîneur.
- Pour ce qui est du montant de 110,00 \$ pour le transport du midi par élève, il a été dit clairement par madame Laforest que ce montant pourrait être doublé à compter de l'année 2004-2005. Car tout dépend des coupures de l'enveloppe budgétaire du Ministère et de la convention avec les transporteurs qui arrive à échéance l'an prochain.
- Ironiquement, un parent fait remarquer que c'est maintenant aux parents à payer les salaires des surveillants de dîner et des concierges.

M. Turgeon demande à tous les parents de présenter le document à leur CE et de voir à prendre position et peut-être trouver des pistes nouvelles pour le mois prochain. Il faut se mobiliser et trouver des pistes, proposer quelques moyens de réflexion lors du retour sur la politique le mois prochain.

- Au sujet de l'information donnée par un parent lors de la dernière réunion sur le montant versé aux parents en début d'année scolaire, les parents qui ont fait l'exercice ont tous eu des surprises. Les montants qu'ils ont reçu en début d'année diffèrent du montant inscrit au budget révisé. Des sommes, de quelques sous à quelques dollars, sont laissés dans le budget des écoles. Certaines écoles ont fait une remise aux parents et dans d'autres, les sommes ont été gardées afin de payer les activités scolaires ou les sorties éducatives. Le calcul est simple à faire. Il s'agit de prendre le montant « frais aux parents » dans le document « budget révisé » remis par la direction de notre école et de le diviser par le nombre d'élèves inscrits.
- A faire attention dans le document sur la politique du redécoupage scolaire, le nombre de locaux disponibles inscrits. Il peut arriver que le nombre de locaux ne soit pas identique à la réalité. Cela pourrait entraîner des problèmes en cas d'une prévision de fermeture d'école.

15 : CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

16 : PAROLE AU PUBLIC

Aucune intervention

17 : LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Marie-Josée Viau propose la levée de l'assemblée à 22 h 30 précises

RÉSOLUTION : CP-402-02-17

Adopté à l'unanimité